

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le mardi 15 mars 2022

L'OFB lance la seconde édition de l'appel à projets Biodiv'Eco : direction l'Océan Indien

En 2021, la première édition de Biodiv'Eco, sur la façade Atlantique des Outre-mer, a permis de financer et d'accompagner 14 projets d'activités économiques favorables à la biodiversité, portés par des entreprises et des associations.



Ce mardi 15 mars 2022, l'Office français de la biodiversité lance la seconde édition de l'appel à projets Biodiv'Eco, pour les territoires de Mayotte et de La Réunion. Destiné aux entreprises, associations ou collectivités territoriales, cet appel à projets a pour objectif de faire émerger des projets économiques favorables à la biodiversité. Il est doté d'une enveloppe de 400 000 euros.

Lors de sa première édition en 2021, l'appel à projets a suscité de nombreuses candidatures, et mobilisé de nombreux partenaires nationaux et locaux, tant de la part des partenaires impliqués dans son déploiement que des porteurs de projets. Aujourd'hui,

ce sont [14 projets lauréats](#) qui sont soutenus et accompagnés par l'OFB et ses partenaires sur les territoires Antilles-Guyane et Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'appel à projets Biodiv'Eco a un triple objectif :

- **Identifier, faire émerger** et accompagner des projets **économiques favorables à la biodiversité**, sur un grand nombre de filières
- Initier une **dynamique territoriale** en créant un écosystème de partenaires dans le domaine du développement économique et de la biodiversité dans chacun des territoires concernés
- **Promouvoir et communiquer** sur ces projets afin de montrer que les initiatives entrepreneuriales et de développement économique durable peuvent contribuer à la protection de nos écosystèmes.

En effet, la biodiversité exceptionnelle des territoires d'Outre-Mer, et notamment dans les îles de l'Océan Indien, offre des opportunités de développement économique importantes, pouvant répondre aux enjeux de développement durable de ces territoires.

L'Office français de la biodiversité a donc pour ambition de soutenir, financièrement et/ou techniquement, une dizaine de **projets économiques favorables à la biodiversité locale**, portés par des entreprises, des associations ou des collectivités.

Quelques exemples de projets soutenus en 2021 :

- ▶ **Développement d'une filière huile de Carapa en lien avec les populations amérindiennes de Guyane par l'association GADEPAM** : ce projet valorise les connaissances traditionnelles des peuples autochtones. Il s'agit de travailler avec ces communautés qui produisent traditionnellement l'huile de carapa, pour structurer la filière en adoptant une charte de collecte et des modes de production durable et pour valoriser les pratiques coutumières de gestion de la forêt. Ainsi, une meilleure connaissance de cette ressource permettra de contribuer à la préservation de la biodiversité en milieu forestier.
- ▶ **Biodiversité à la ferme en Guadeloupe** : c'est le projet d'une exploitante agricole en bio souhaitant diversifier ses activités vers la conception de produits écotouristiques "à la ferme", l'organisation d'ateliers pratiques et d'un programme d'accompagnement sur le "retour à la terre". Le projet a pour ambition la conservation et valorisation de l'agro-biodiversité tropicale avec la réalisation d'inventaires et la mise en place d'aménagements spécifiques pour l'accueil de la faune et de la flore sauvages.
- ▶ **Création d'une offre de plants forestiers d'origine locale par l'entreprise Arbora'l à Saint Pierre et Miquelon** : l'entreprise a pour objectif de participer à la lutte contre l'érosion sur l'archipel, grâce au développement de sa production en plants forestiers, destinés à la revégétalisation, tout en évitant l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

Processus de sélection

- Un comité territorial aura pour mission d'évaluer et de classer les projets éligibles sur leur haut niveau d'ambition en termes de respect et de protection de la biodiversité.
- Un comité national effectuera le choix final des lauréats en prenant en compte les évaluations faites à l'échelle des deux territoires

Ces deux comités réunissent des partenaires tels que les collectivités locales (Région, Département), les services déconcentrés de l'Etat, des professionnels du développement économique et des territoires (chambres consulaires, ADEME, AFD, chambres consulaires, ADIE, Réseau Initiative, Banque des Territoires...), et des acteurs associatifs de la protection de l'environnement. Chacun de ces partenaires pourra proposer conseils et accompagnement technique et/ou financier aux porteurs de projets lauréats. L'objectif est que les porteurs de projet puissent bénéficier d'une dynamique locale contribuant au développement et à la réussite de leur projet.

Quelle offre pour les porteurs de projets lauréats ?

- Un accompagnement en ingénierie de projet (intégration des enjeux de respect de la biodiversité, appui au montage de projet et à la recherche de financements, conseils pour la réalisation d'études, mise en relation avec un réseau d'experts, ...).
- Et/ou une subvention pour le financement des différentes étapes de création ou de développement du projet.

Modalités de l'appel à projets

Territoires éligibles : Mayotte, La Réunion

Éligibilité des porteurs de projet : Tous les acteurs ayant un projet économique en faveur de la biodiversité locale, qu'ils soient créateurs d'entreprise, entreprises, associations ou collectivités territoriales...

Montant de la dotation financière : à définir par le porteur de projets lors du dépôt de sa candidature*

Dépôt des candidatures : à partir du **15 mars** et jusqu'au **15 mai 2022** ;
Dossier de candidature à remplir et déposer en ligne uniquement sur la plateforme [démarches simplifiées](#).
Règlement de l'AAP : <https://bit.ly/345tTtM>

Annnonce des lauréats : à la rentrée 2022

Contact : Equipe ingénierie de projets « économie et biodiversité » : eco-biodiv@ofb.gouv.fr.

*la demande de subvention ne pourra dépasser 50 000 euros, montant incluant l'ingénierie de projet octroyée par l'OFB (voir détails dans le règlement/dossier de candidature).

Pour retrouver les documents nécessaires au dépôt de candidature, la plaquette de présentation et l'ensemble des renseignements de l'appel à projets, rendez-vous sur :

<https://www.ofb.gouv.fr/actualites/biodiveco-2022>

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et l'Alimentation. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contacts presse

Florence Barreto / 06 98 61 74 85
Emma Vega / 07 63 11 21 51
presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr

Office français de la biodiversité
Pôle de Vincennes
« Le Nadar » Hall C - 5 Square Félix Nadar
94300 Vincennes
www.ofb.gouv.fr